

COURRIER ARRIVÉE

LE 20 NOV. 2018

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/11/2018

Cellule Tutelle Etablissement

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 13/11/2018, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. La séance commence à 17 h 05.

Sont absents et excusés :

M. DANTARD Amaury (Directeur Ecole M. Amiot), Mme LORENZO Almudena (Parent d'élève).

Sont absents et non excusés :

Mme ANTOINE-PERRON Charlotte (Parent d'élève), Mme BAJON Jeanine (Représentant de la Mairie), Mlle DAUSQUE Lucile (élève de 408), Mme DELATTE Marie-Eve (Parent d'élève), Mme JULIE Nina (Représentante Province Sud), M. KOHNU Idruen (élève de 305), Mme MILLET Monique (Représentante de la Province Sud), M. PALAOU Chanel (Coutumier), Mme ROBERT Cécile (Parent d'élève), Mlle WABETE Shongine (élève de 306).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 17 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :
Madame Jessica WRIGHT, représentante des personnels ATOSS;

Madame la directrice, présidente du CA, constatant le quorum atteint, ouvre la séance et remercie les membres présents.

Elle indique la présence de deux invités: Madame Rousset, professeur stagiaire et Madame Micheneau, SAENES, future adjointe-gestionnaire.

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Suite à l'intervention d'un représentant des personnels précisant que le plan de vol d'Aircalin va être modifié en 2019, le projet de délibération sur la modification de date du voyage à Melbourne est retiré de l'ordre du jour. Celui-ci ne comprendra plus que 8 points dans la mesure où aucune question diverse n'a été déposée.

Le projet d'ordre du jour en 8 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.



Point N° 3 - Calendrier prévisionnel 2019.

Pour information :

Madame la directrice et Monsieur le Principal adjoint donnent lecture et explications sur le calendrier prévisionnel 2019 en précisant les dates clés, à savoir: dates de la rentrée, CA, conseils de classe, journées pédagogiques anniversaire du 40e anniversaire. Madame la présidente précise qu'en 2019, le projet d'établissement devra être revu pour les années 2020-2022.

Par rapport à la commission permanente, les dates des deux exercices PPMS ont été interverties. La question d'un 2e DNB blanc au mois de mai reste encore à l'étude et les dates du voyage seront modifiées par la suite.

Un représentant des parents d'élèves intègre le conseil portant le nombre de membres présents à 18.

Point N° 4 - Répartition des moyens humains et financiers du projet d'établissement 2019.

Un représentant des parents d'élèves et un représentant des personnels ATOSS intègrent le conseil portant le nombre de membres présents à 20.

Enoncé de la délibération :

Répartition des moyens humains et financiers du projet d'établissement 2019 selon les tableaux joints

Remarques et commentaires :

Madame la Directrice donne lecture et explications des différents tableaux sur le bilan d'étape et propositions d'actions 2019 qui seront complétées par une action "petit déjeuner" de la Segpa.

Elle précise les moyens de financements tant en subventions, utilisation du fonds de roulement ou paiement d'heures supplémentaires.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 595/2018.

Point N° 5 - Evaluations par compétences Cycle 3

Pour information :

Un représentant des parents d'élèves intègre le conseil portant le nombre de membres présents à 21.

Madame la directrice et monsieur le principal adjoint rappellent que l'évaluation par compétences sera obligatoire en 2020; il n'y aura plus de notes chiffrées; ils indiquent que l'évaluation des élèves de 6e par compétences sera effective dès la rentrée 2019, il n'y aura plus de notes chiffrées dans la continuité du CM2 et du cycle 3. qui se font déjà ainsi au primaire seront avancées d'un an pour être effectives en 2019.

Le CA n'émet pas de réserves.

Point N° 6 - Tableau des durées des amortissements.

Enoncé de la délibération :

Tableau des durées d'amortissements à compter de 2019.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'adjoint-gestionnaire donne lecture et explications des durées d'amortissement.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 596/2018.

Point N° 7 - Contrats et conventions

Enoncé de la délibération :

Le CA autorise Mme la directrice à signer la convention d'enlèvement des eaux grasses avec M. Hervouet et le contrat d'entretien de la climatisation avec la société Froid Plus.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'adjoint-gestionnaire donne lecture et explications du contrat et convention sus-nommés.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 597/2018.

Point N° 8 - Projet de budget 2019.

Enoncé de la délibération :

BUDGET 2019.

Remarques et commentaires :

Monsieur l'adjoint-gestionnaire donne lecture et explications du projet de budget 2019 qui sera caractérisé par:

- la fin du CAP Restauration de la Segpa.
- la diminution pour la 2e année consécutive de la subvention de fonctionnement de 10%.
- l'auto-production d'une grande partie de la consommation d'électricité par le collège lui-même.

Ceci sera compensé par l'utilisation du fonds de roulement, une baisse des crédits d'EPS (compensée par l'ouverture de la piscine de Magenta en 2019) et une baisse des crédits d'entretien.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	21	Nombre de votes POUR :	21
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 598/2018.

Point N° 9 - Questions diverses: seules les questions relevant de la compétence du CA et déposées au bureau 1 (Administration générale) avant le vendredi 9 novembre 16h pour une étude préalable, seront présentées et discutées.

Pour information :

Aucune question diverse n'a été déposée.

III - Conclusion

Madame la Directrice remercie tous les membres du CA pour leur participation aux différentes séances de 2018 et les convie à un pot.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18 h 05.



COURRIER ARRIVÉE
LE 20 NOV. 2018
Cellule Tutelle Etablissement

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

**Madame Jessica WRIGHT, représentante des
personnels ATOSS;**



La Présidente

Mme LE ROHELLEC Patricia